

L'Abbeille de la Nouvelle-Orléans
Mardi 23 juillet 1861.

Royal Baking Powder ABSOLUTELY PUR.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Temps d'ordre à 36 parties 1000.
Thermomètre à 31. Baromètre 30.40.

Bureau Consulaire et Hôtelier.

7 heures du matin. 74°. 32°. 33°.

Midi. 75°. 33°. 34°.

8 h. M. 76°. 34°. 35°.

MARRIAGES, BANQUES ET DECES.

Insérée au Bureau de poste dans le journal.

48 heures.

Mariages.

John Zander, fils de l'agent.

Mr. & Mrs. John Zander.

Thomas Karr & Miss Amy A. White.

W. F. Franklin & Miss Anna Johnson.

Nationalities.

Miss Jacob Wild une fille.

Miss Mary Prater une fille.

Miss Henry C. Miller une fille.

Miss Elizabeth Michael une fille.

Miss Leonard Pease, un garçon.

Deaths.

Louis Wasserman, 65 ans, 27 rue Nord.

Emporte.

Judith A. Hill, 26 ans, 100 rue McPhee.

Charles & Mary A. Alger.

William F. Franklin, 10 mois, occupant Mi-

ssissippi.

Mary J. Doyle, 40 ans, 24 rue St. Charles.

Frederick Richards, 65 ans, 325 rue Franklin.

Stephen Nichols, 67 ans, 167 rue Franklin.

Frank Stanton, 51 ans, 100 rue Franklin.

Insérée au Bureau de poste dans le journal.

48 heures.

Ventes inscrites au bureau de l'annexion des alémanies :

Mme. E. D. Dufour, de Durban, en

terrasse bordée par la rivière Hobartson,

2000 pi² et 1000 pi² de terrains, 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

passage, à 1000 pi² de terrain et 1000 pi² de

pièces d'ameublement et de voies de

<p